



ETHOS – FONDATION SUISSE POUR UN
DÉVELOPPEMENT DURABLE

ETHOS SERVICES SA

Rapport annuel 2009

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 80 caisses de pension suisses. Elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable.

La Fondation est propriétaire de la société **Ethos Services SA** qui offre différents produits dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services SA propose notamment aux investisseurs institutionnels un fonds de placement institutionnel avec différents compartiments en actions et en obligations, un service d'analyse des assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, ainsi qu'un programme de dialogue avec les sociétés cotées suisses.

Davantage d'informations sont disponibles sous www.ethosfund.ch

TABLE DES MATIÈRES

A. RAPPORT DE GESTION 2009	3
1. Message	4
2. Activités 2009	5
2.1 Fondation Ethos	5
2.1.1 Membres	5
2.1.2 Principales activités 2009.....	5
2.1.3 Réseau	6
2.1.4 Groupements internationaux d'actionnaires.....	6
2.2 Ethos Services SA.....	7
2.2.1 Gestion.....	7
2.2.1.1 Processus	7
2.2.1.2 Fonds de placement	7
2.2.1.3 Certificats	7
2.2.1.4 Private Equity.....	8
2.2.1.5 Mandats de gestion	8
2.2.2 Exercice des droits de vote d'actionnaires.....	8
2.2.2.1 Analyses des assemblées générales	8
2.2.2.2 Lignes directrices de vote.....	8
2.2.2.3 Assemblées générales suisses	8
2.2.2.4 Assemblées générales non suisses	8
2.2.3 Dialogue avec les sociétés.....	9
3. Gouvernement d'entreprise.....	10
3.1 Fondation Ethos	10
3.1.1 Politique d'information	10
3.1.2 Code de déontologie et charte ASIP	10
3.1.3 Assemblée générale	10
3.1.4 Conseil de fondation	10
3.1.5 Direction et administration	13
3.1.6 Participations.....	14
3.1.7 Organe de révision.....	14
3.2 Ethos Services SA.....	14
3.2.1 Politique d'information	14
3.2.2 Responsabilité environnementale et sociale	14
3.2.3 Assemblée générale	15
3.2.4 Conseil d'administration.....	15
3.2.5 Direction et administration	17
3.2.6 Organe de révision.....	18
4. Résultats 2009	19
4.1 Comptes de la Fondation Ethos	19
4.2 Comptes d'Ethos Services SA	19
4.3 Comptes consolidés.....	19
5. Rapports de l'organe de révision.....	20
5.1 Comptes de la Fondation Ethos	20
5.2 Comptes d'Ethos Services SA	21
5.3 Comptes consolidés.....	22
5.4 Respect de la charte de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP)	23
B. COMPTES 2009	25
6. Comptes de la Fondation Ethos.....	26
7. Comptes d'Ethos Services SA	30
8. Comptes consolidés	34

A. RAPPORT DE GESTION 2009

1. MESSAGE

L'année 2009 a permis à Ethos de consolider sa position comme l'un des acteurs majeurs dans le domaine des investissements socialement responsables en Suisse. Malgré une conjoncture difficile pour les marchés financiers, la Fondation Ethos est parvenue à augmenter le nombre de ses membres. La société Ethos Services SA, quant à elle, a vu un apport net de souscriptions dans les différents compartiments de son fonds de placement institutionnel.

Parallèlement, Ethos a mis de plus en plus de poids sur le dialogue entre actionnaires et management des sociétés. Les résultats obtenus par l'Ethos Engagement Pool, le programme de dialogue avec les sociétés suisses qui regroupe aujourd'hui plus de 30 caisses de pension, en est une bonne illustration.

L'initiative « Say on Pay » lancée en automne 2008 a également été une réussite. Avec la participation de huit caisses de pension suisses, Ethos a déposé une résolution d'actionnaire auprès des cinq plus grandes sociétés cotées en Suisse (ABB, Credit Suisse Group, Nestlé, Novartis et UBS). La résolution demande que les actionnaires puissent se prononcer de manière consultative sur le rapport de rémunération. Suite à cette démarche, quatre des cinq sociétés ont accepté, à l'ordre du jour de l'assemblée générale du printemps 2009, de prévoir volontairement ce vote consultatif, ce qui a permis à Ethos de retirer la résolution.

L'engagement d'Ethos depuis plusieurs années dans le domaine environnemental commence également à porter ses fruits. En particulier, l'élargissement, aux 100 principales sociétés cotées en Suisse de l'enquête menée dans le cadre du Carbon Disclosure Project trouve chaque année davantage d'écho. Cette initiative a pour objectif de sensibiliser les entreprises aux enjeux posés par le changement climatique. Un rapport détaillé a été publié à ce sujet en fin d'année.

Le 14 juillet 2009, la Fondation Ethos a reçu l'Award 2009 décerné annuellement par l'International Corporate Governance Network (ICGN), la distinction internationale la plus prestigieuse en matière de gouvernement d'entreprise. Selon la commission responsable de l'attribution du prix Ethos a permis d'améliorer de manière significative l'état de la gouvernance et a produit un important impact positif dans sa région.

Ce prix a été obtenu grâce au soutien constant des caisses de pension membres de la Fondation, ainsi qu'à l'important engagement des Conseils, des collaboratrices et collaborateurs d'Ethos. C'est également la confirmation que la vision initiale transcrite dans la Charte d'Ethos s'est avérée pleinement correcte. L'investissement socialement responsable passe à la fois par une gestion qui intègre des critères de développement durable et de bonne gouvernance, un exercice systématique des droits de vote d'actionnaire, ainsi que l'engagement d'un dialogue permanent avec les instances dirigeantes des sociétés.

Le chemin parcouru jusqu'ici par Ethos est similaire à l'ascension d'une haute montagne. Il faut de l'endurance et savoir marcher sur un chemin de crête, sans glisser d'un côté ou de l'autre. Pour un investisseur institutionnel orienté à long terme, c'est un équilibre à trouver entre le dialogue discret et la campagne publique pour obtenir davantage de droits pour les actionnaires. Espérons que l'Award ICGN reçu par Ethos va encourager les caisses de pension et tous les autres investisseurs qui nous accordent leur confiance, de poursuivre leur soutien qui est indispensable au succès de nos activités à l'avenir !



Kaspar Müller
Président

Dominique Biedermann
Directeur

2. ACTIVITÉS 2009

2.1 FONDATION ETHOS

2.1.1 MEMBRES

En fin d'année, Ethos comptait 84 membres (78 à fin 2008) se répartissant en 28 caisses de pension publiques, 49 caisses de pension privées et 7 autres institutions. Ces membres se répartissaient en 52 institutions suisse romandes, 31 suisse alémaniques et 1 tessinoise.

Les conditions d'admission pour les nouveaux membres sont précisées dans les « Principes d'application pour l'adhésion de nouveaux membres » qui sont disponibles sur le site internet d'Ethos www.ethosfund.ch. Il s'agit notamment des conditions suivantes :

- Etre une institution de prévoyance en faveur du personnel domiciliée en Suisse, une fondation d'utilité publique ou une institution analogue.
- Etre exonérée de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé.
- Respecter les statuts, le règlement et la Charte.
- Etre impliquée dans la réalisation du but de la Fondation, c'est-à-dire satisfaire au moins à l'une des trois conditions suivantes :
 - Avoir souscrit des parts de l'un des segments des différents fonds de placement conseillés par Ethos Services SA.
 - Etre cliente d'Ethos Services SA et contribuer à la réalisation du but de la Fondation Ethos.
 - Contribuer financièrement à la réalisation du but de la Fondation Ethos.

2.1.2 PRINCIPALES ACTIVITÉS 2009

Au cours de l'année 2009, la Fondation Ethos a notamment mené les activités suivantes :

- Des résolutions d'actionnaires « Say on Pay » auprès des cinq plus grandes sociétés cotées en Suisse (ABB, Credit Suisse Group, Nestlé, Novartis et UBS) visant à demander le vote consultatif du rapport de rémunération. Cette initiative a été menée en compagnie de huit importantes caisses de pension publiques suisses (Aargauis-

che Pensionskasse, Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH), Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), Luzerner Pensionskasse, Pensionskasse Post, Pensionskasse Stadt Zürich).

Les quatre sociétés ABB, Credit Suisse Group, Nestlé et UBS ont accepté de soumettre annuellement le rapport ou le système de rémunération à un vote consultatif des actionnaires. Dans ces cas, Ethos a pu retirer sa résolution. Seul dans le cas de Novartis, au vu de l'opposition du Conseil d'administration à un vote des actionnaires en matière de rémunérations, la résolution d'Ethos a été portée au vote des actionnaires. La résolution a obtenu le soutien remarquable de 31 % des voix.

- Extension du Carbon Disclosure Project (CDP) aux 100 plus grandes sociétés cotées en Suisse (voir 2.1.4).
- Participation active à différents groupements internationaux d'actionnaires (voir 2.1.4).
- Participation à différentes consultations dans le cadre de la révision de la législation en matière de droits des sociétés, ainsi que de différentes directives au niveau national.
- La Fondation Ethos, en collaboration avec sa société Ethos Services SA, a également actualisé et publié des lignes directrices de vote d'Ethos et publié plusieurs études, en particulier sur les codes de conduite et les rémunérations des instances dirigeantes.
- Finalement, la Fondation Ethos a obtenu l'Award 2009 décerné annuellement par l'International Corporate Governance Network (ICGN), la distinction internationale la plus prestigieuse en matière de gouvernement d'entreprise. Selon la commission responsable de l'attribution du prix Ethos a permis d'améliorer de manière significative l'état de la gouvernance et a produit un important impact positif dans sa région.

2.1.3 RÉSEAU

La Fondation Ethos est signataire des documents suivants :

- Charte de l'association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)
- Code de déontologie de la prévoyance professionnelle suisse (membre fondateur et signataire)
- Principes pour l'investissement responsables (PRI) établis par l'Organisation des Nations Unies

Par ailleurs, la Fondation Ethos est membre des diverses associations suivantes :

A. Suisse

- Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)
www.asip.ch
- Schweizerische Vereinigung für ökologisch bewusste Unternehmensführung (ÖBU)
www.oebu.ch
- Transparency Switzerland
www.transparency.ch

B. Hors de Suisse

- Association française de gouvernement d'entreprise (AFGE)
www.afge-asso.org
- Association éthique et investissement
www.ethinvest.asso.fr
- European Corporate Governance Service (ECGS)
www.ecgs.org
- European Sustainable & Responsible Investment Forum (Eurosif)
www.eurosif.org
- Forum Nachhaltige Geldanlagen (FNG)
www.forum-ng.de
- Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR)
www.iccr.org
- International Corporate Governance Network (ICGN)
www.icgn.org

2.1.4 GROUPEMENTS INTERNATIONAUX D'ACTIONNAIRES

Dans la mesure du possible, Ethos participe aux différents groupements internationaux d'investisseurs qui se forment autour de problématiques dans les domaines environnementaux et sociaux. Ethos est membre des regroupements d'actionnaires suivants :

- **Index sur l'accès aux médicaments, depuis 2007**
Mettre à disposition des investisseurs une base de données sur l'accès aux médicaments
www.atmindex.org
- **Climate Risk Disclosure Initiative, depuis 2006**
Énoncer les attentes des investisseurs en matière de transparence sur les risques climatiques
- **Carbon Disclosure Project (CDP), depuis 2005**
Demander davantage de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre
www.cdproject.net
- **Liberté d'expression et Internet – Reporter sans frontières, depuis 2005**
Surveiller les activités des entreprises du secteur internet dans les pays réprimant la liberté d'expression
www.rsf.org
- **Social Investment Research Analyst Network (SIRAN), depuis 2005**
Énoncer les attentes des analystes sur le reporting environnemental et social
www.siran.org
- **Extractive Industries Transparency Initiative (EITI), depuis 2003**
Lutter contre la corruption dans les secteurs miniers et pétroliers
www.eiti.org
- **Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), depuis 2003**
Mobiliser les entreprises face au changement climatique
www.iigcc.org
- **Pharmaceutical Shareowners Group (PSG), depuis 2003**
Favoriser l'accès aux médicaments dans les pays en voie de développement
- **Institutional Investors Group on Myanmar, depuis 2001**
Faire pression sur les entreprises actives au Myanmar (Birmanie)

2.2 ETHOS SERVICES SA

La Fondation Ethos est propriétaire de la société Ethos Services SA qui offre différents produits dans le domaine des investissements socialement responsables. Il s'agit essentiellement de produits de gestion (voir 2.2.1 ci-dessous), de services d'analyses d'assemblées générale d'actionnaire avec recommandations de vote et assistance administrative dans l'exercice des droits de vote (voir 2.2.2), ainsi que de programme de dialogue avec les sociétés suisses (voir 2.2.3).

2.2.1 GESTION

2.2.1.1 Processus

Pour chaque portefeuille sous gestion, Ethos Services SA a développé un processus d'investissement propre qui :

- Privilégie un horizon d'investissement et un actionariat à long terme dans les entreprises.
- Intègre des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans l'évaluation des sociétés, en complément de l'analyse classique.
- Applique des critères d'exclusion, afin d'éviter d'investir dans les entreprises actives dans des secteurs considérés comme sensibles : armement, énergie nucléaire, tabac, organismes génétiquement modifiés dans le secteur agrochimie, jeux de hasard et pornographie.

En 2009, pour tous les portefeuilles, les consultants pour les analyses environnementales et sociales ont été les sociétés suisses Centre Info à Fribourg et INrate à Zürich.

2.2.1.2 Fonds de placement

Ethos Services SA propose deux fonds de placement avec plusieurs compartiments en actions et en obligations. En fin d'exercice, les montants sous gestion au sein des fonds de placement conseillés par Ethos (voir ci-dessous) se sont élevés à CHF 1,4 milliard.

Pour la gestion des fonds, Ethos collabore avec plusieurs partenaires bancaires, sur la base de contrats spécifiques. La banque dépositaire pour tous les compartiments est Pictet & Cie.

Fonds de placement à compartiments destinés à des investisseurs institutionnels ¹

- Equities CH Mid & Small
Gestionnaire : Vontobel
- Equities CH indexed, Corporate Governance
Gestionnaire : Pictet
- Equities Europe ex CH
Gestionnaire : Pictet
- Equities Europe ex CH indexed, Corporate Gov.
Gestionnaire : Pictet
- Equities North America
Gestionnaire : Pictet
- Equities North America (RPF) ²
Gestionnaire : Pictet
- Equities Pacific
Gestionnaire : Pictet
- Equities World ex CH (RPF) ²
Gestionnaire : Pictet
- Bonds CH
Gestionnaire : Pictet
- Bonds International
Gestionnaire : Pictet

¹ Fonds de placement de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » à compartiments, destinés à des investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3 et 4 de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux.

² RPF « Reserved for Pension Fund » : réservé aux caisses de pension

Fonds de placement Pictet-Ethos (CH) Swiss Sustainable Equities

- Classe E : seulement pour investisseurs qualifiés au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux
- Classe P : toutes catégories d'investisseurs

2.2.1.3 Certificats

En collaboration avec les banques cantonales de Bâle et de Lucerne, Ethos a lancé en novembre 2007 le certificat « BKB-Ethos Sustainable Tracker, Focus Swiss Small/Mid Cap ». Ce certificat est investi dans 20 sociétés cotées en Suisse issues du segment des petites et moyennes valeurs. Toutes ces sociétés bénéficient des meilleures notations environnementales, sociales et de gouvernance

établies par Ethos à la date de lancement du fonds. Par ailleurs, les droits de vote des sociétés en portefeuille sont exercés conformément aux recommandations de vote d'Ethos. Au 31 décembre 2009, la fortune gérée par ce certificat s'élevait à CHF 7 millions.

2.2.1.4 Private Equity

En collaboration avec la société Unigestion à Genève, Ethos a développé un fonds de fonds Private Equity intitulé « Unigestion – Ethos Environmental Sustainability ». Ce fonds est spécialisé dans le domaine des énergies alternatives et des technologies environnementales. Le premier closing du fonds est prévu pour le deuxième semestre 2010.

2.2.1.5 Mandats de gestion

Ethos Services SA propose également aux investisseurs institutionnels souhaitant investir avec une approche d'investissement socialement responsable (ISR) de prendre en charge un mandat de gestion discrétionnaire. Par ce biais, il est possible d'appliquer le concept d'investissement Ethos, tout en tenant compte de critères spécifiques à l'investisseur.

Les mandats sont assurés en partenariat avec Pictet & Cie. Leur valeur totale au 31 décembre 2009 s'est élevée à CHF 745 millions.

2.2.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE D'ACTIONNAIRES

2.2.2.1 Analyses des assemblées générales

Ethos effectue une analyse détaillée de l'assemblée générale de la grande majorité des sociétés comprises dans les portefeuilles de ses différents fonds. Pour chaque assemblée, des recommandations de vote sont formulées pour tous les points à l'ordre du jour, conformément aux lignes directrices de vote de la Fondation.

Les analyses des assemblées générales des sociétés cotées en Suisse sont transmises automatiquement à tous les investisseurs dans les fonds concernés. Les bénéficiaires des analyses peuvent ainsi utiliser les recommandations également pour leurs autres portefeuilles. Parallèlement, Ethos Services SA propose aux caisses de pension qui ne sont pas investies dans les fonds Ethos, de sous-

crire à un abonnement pour obtenir les analyses des assemblées générales de différents univers de sociétés suisses et non suisses. Ce service particulièrement apprécié remporte toujours plus de succès.

2.2.2.2 Lignes directrices de vote

Durant 2009, l'ensemble des analyses de l'ordre du jour des assemblées générales d'actionnaires et des recommandations de vote d'Ethos se sont basées sur l'édition 2009 de ses lignes directrices de vote. Ces lignes directrices se fondent à la fois sur les principaux codes de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise et sur la Charte d'Ethos qui repose sur le concept de développement durable.

Etant donné que les lois et la pratique évoluent rapidement, les lignes directrices sont revues et adaptées chaque année. Les lignes directrices de vote sont disponibles sur le site internet d'Ethos www.ethosfund.ch.

2.2.2.3 Assemblées générales suisses

Durant l'année 2009, Ethos a analysé l'ordre du jour, puis voté lors de toutes les assemblées générales des sociétés cotées en Suisse comprises dans les différents compartiments des fonds de placement d'Ethos.

Depuis octobre 2009, Ethos Services SA a également le mandat de définir les positions de vote pour les assemblées générales des sociétés suisses comprises dans le fonds de placement « Raiffeisen Pension Invest Futura 50 ».

L'ensemble des positions de vote ont été définies conformément aux lignes directrices de vote d'Ethos et sont communiquées sur le site internet de la Fondation deux jours avant les assemblées générales. Une revue trimestrielle des positions adoptées par Ethos est communiquée dans la publication « Ethos Quarterly ».

2.2.2.4 Assemblées générales non suisses

En 2009, Ethos a formulé des recommandations de vote et voté lors de la majorité des assemblées générales des sociétés non suisses comprises dans les différents compartiments des fonds de placement d'Ethos.

Pour les sociétés européennes, les analyses ont été effectuées par les différents membres nationaux du réseau de consultants ECGS dont Ethos est le membre suisse. Ethos a pu ainsi bénéficier des analyses des assemblées générales pour toutes les sociétés comprises dans l'indice boursier MSCI Europe. En contrepartie, Ethos Services SA a fourni à ECGS les analyses des sociétés suisses comprises dans cet indice. Dans le cadre de leurs analyses, les membres d'ECGS appliquent tous les mêmes principes généraux en matière de gouvernement d'entreprise. L'approche par le biais d'un groupe de partenaires locaux permet de tenir compte des spécificités nationales, tout en respectant les règles fondamentales de bonne pratique en matière de gouvernance d'entreprise et en appliquant le concept de responsabilité sociale de l'entreprise.

Les analyses des sociétés basées en Amérique du Nord et au Japon ont été effectuées par PIRC (Pensions Investment Research Consultants Ltd), le membre anglais du réseau ECGS. Pour les sociétés asiatiques hors Japon, c'est le consultant australien SIRIS (Sustainable Investment Research Institute) qui a fourni les analyses.

L'ensemble des analyses des assemblées générales étrangères effectuées par les partenaires d'Ethos respectent l'esprit des lignes directrices de vote d'Ethos. Une revue trimestrielle des positions adoptées par Ethos est communiquée dans la publication « Ethos Quarterly ».

2.2.3 DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS

Engager le dialogue avec les sociétés est une condition nécessaire pour tout investisseur à long terme guidé par le concept de développement durable. Le dialogue a pour but de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et aux exigences du développement durable, afin d'entamer un processus d'amélioration. L'objectif est d'augmenter de manière durable la valeur de l'entreprise pour ses actionnaires, et parallèlement pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Afin de permettre aux caisses de pension suisses d'unir leurs forces en participant à un programme collectif de dialogue avec les sociétés suisses, Ethos Services SA propose aux institutions intéressées de participer à l'Ethos Engagement Pool (EEP). Dans ce cadre, Ethos Services SA reçoit le mandat d'entreprendre, au nom de ses membres, un dialogue actif avec les entreprises cotées en Suisse. En 2009, les principaux thèmes de dialogue ont été les suivants :

- **Gouvernement d'entreprise** : Composition et fonctionnement du conseil d'administration, politique de rémunération des instances dirigeantes, introduction du vote électronique en assemblée générale, communication du procès-verbal de l'assemblée générale sur internet, élection individuelle des administrateurs, abaissement du seuil de capital nécessaire pour mettre un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale.
- **Responsabilité environnementale et sociale** : Renforcement du reporting environnemental et social, introduction de codes de conduite, extension suisse du Carbon Disclosure Project, contrôle de la chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles.

Le choix des thèmes est effectué annuellement par les membres de l'EEP. Le financement de l'EEP est assuré par ses membres ; la participation financière est fonction du montant détenu en actions suisses. Au 31 décembre 2009, l'EEP comptait 30 caisses de pension membres (18 membres une année auparavant).

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 FONDATION ETHOS

3.1.1 POLITIQUE D'INFORMATION

La Fondation Ethos a une politique d'information transparente. Les différents documents officiels sont disponibles en français et allemand sur son site internet www.ethosfund.ch, ainsi que sur demande auprès de son secrétariat domicilié à l'adresse suivante:

Siège :

2 Place Cornavin, Case postale, 1211 Genève 1
T +41(0)22 716 15 55
F +41(0)22 716 15 56
info@ethosfund.ch

Bureau de Zürich :

Gessnerallee 32, 8001 Zürich
T +41(0)44 210 02 22
F +41(0)44 210 02 21
info@ethosfund.ch

Ethos publie trimestriellement la newsletter « Ethos Quarterly » dont l'objectif est d'informer sur l'actualité dans le domaine des investissements socialement responsables et de l'actionnariat actif. Cette publication est complétée par « Ethos Investment Focus » qui fait office de rapport de gestion trimestriel des différents fonds de placement conseillés par Ethos Services SA. A partir de son site internet, Ethos offre également la possibilité de s'inscrire à un service gratuit de news électroniques dans le domaine des investissements socialement responsables.

3.1.2 CODE DE DÉONTOLOGIE ET CHARTE ASIP

La Fondation Ethos est membre fondateur et signataire du Code de déontologie de la prévoyance professionnelle suisse.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, Ethos est également signataire de la nouvelle Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).

3.1.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ethos est une fondation sous la surveillance du Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur. L'Assemblée générale de la Fondation dispose d'un rôle consultatif. Elle est convoquée au moins une fois par année dans les six mois suivant la fin de l'exercice. Ses compétences sont définies à l'article 11 des statuts de la Fondation. C'est le Conseil de fondation qui est l'organe suprême.

Au cours de l'exercice 2009, l'Assemblée générale des membres de la Fondation s'est réunie en assemblée ordinaire le 4 juin 2009. A cette occasion, elle a notamment recommandé d'approuver les comptes 2008. Tous les membres du Conseil de fondation ont été proposés pour un nouveau mandat d'une année, à l'exception de Peter Gebhardt qui a souhaité, pour raison d'âge, de ne plus se représenter pour un nouveau mandat annuel. Le Conseil de fondation a remercié chaleureusement Peter Gebhardt pour son engagement au sein du Conseil depuis 2006. Hanspeter Uster, avocat et ancien conseiller d'Etat du canton de Zoug, a été proposé comme nouveau membre du Conseil de fondation.

3.1.4 CONSEIL DE FONDATION

A. Composition

Les membres du Conseil de fondation sont nommés par cooptation pour des mandats d'une année et sont rééligibles, conformément à l'article 8 des statuts. L'Assemblée générale des membres formule des recommandations à ce sujet. Par ailleurs, les deux institutions fondatrices (CIA - Genève et CPPIC - Genève) disposent d'office d'un représentant au sein du Conseil de fondation.

Conjointement avec le Conseil d'administration d'Ethos Services SA, le Conseil de fondation a formé un Bureau des Conseils, ainsi que deux commissions, respectivement la Commission gestion et la Commission gouvernement d'entreprise. Le Conseil de fondation, le Bureau ainsi que les Commissions sont formés des membres suivants.

- (a) Membre du Bureau des Conseils
- (b) Membre de la Commission gestion
- (c) Membre de la Commission gouvernement d'entreprise

Kaspar Müller ^{(a) (b) (c)}
Président

Kaspar Müller (1952) est membre du Conseil de fondation d'Ethos depuis 1997 et Président du Conseil de fondation depuis 2007. Il est également membre du Conseil d'administration d'Ethos Services SA depuis la création de la société en 2000 et Président depuis 2007.

Kaspar Müller a effectué des études de gestion d'entreprise à l'Université de Bâle, qu'il a terminées en 1979 avec une licence en sciences économiques. De 1980 à 1989, il a travaillé pour la Banque Sarasin & Cie à Bâle, dans les domaines de l'analyse financière, de la planification stratégique et du Corporate Finance. En 1990, il a fondé la compagnie Ellipson AG, une société de conseil spécialisée dans les stratégies durables. Depuis 2004, il est actif en tant qu'expert indépendant et effectue des mandats dans le cadre de Kaspar Müller Consulting.

Kaspar Müller est notamment membre de la commission spécialisée RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes, Swiss-GAAP RPC) et président du Conseil d'administration de responsAbility Social Investments SA à Zurich. Il est l'auteur de diverses publications consacrées aux marchés financiers, à l'établissement des comptes, au gouvernement d'entreprise ainsi qu'au développement durable. Il participe fréquemment en tant qu'orateur à des manifestations sur ces thèmes.

Jacques Zwahlen ^(a)
Vice-président

Jacques Zwahlen (1956) est membre du Conseil de fondation d'Ethos depuis 1997 et Vice-président depuis 2007. Il y représente la Caisse de pension des anciens collaborateurs de Charles Veillon SA.

Jacques Zwahlen est licencié en droit de l'Université de Lausanne et diplômé de l'Institut universitaire d'études du développement de Genève. Il a dirigé la société Charles Veillon SA de 1994 à 2004. Actuellement, il est conseiller en fondations et associations.

Jacques Zwahlen est membre de la Commission de placement de la Gestion des biens universitaires vaudois (GBUV). En outre, il a été membre de l'Assemblée Constituante Vaudoise de 1999 à 2002 et du Comité de la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie (CVCI) de 1998 à 2006.

Pierre-André Dumont ^(b)

Pierre-André Dumont (1944) siège au Conseil de fondation d'Ethos depuis la création de la Fondation en 1997 en tant que représentant de l'une des deux caisses fondatrices, la Caisse de prévoyance des enseignants de l'Instruction publique et des fonctionnaires de l'Administration du canton de Genève (CIA). Conformément à l'article 8, al. 2 des statuts, il n'est pas élu par l'assemblée générale, mais nommé par la CIA.

Pierre-André Dumont, docteur ès sciences économiques et sociales, a été professeur adjoint à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève jusqu'en 2009. Dans ce cadre, il a donné des cours sur la finance d'entreprise, la finance de marché et les instruments dérivés. Il est auteur de plusieurs ouvrages et de nombreuses publications notamment dans le domaine de la gestion financière, de l'évaluation des obligations, ainsi que de l'évaluation des options sur actions.

Peter Gebhardt ^(c), jusqu'au 4 juin 2009

Peter Gebhardt (1940) a été élu au Conseil de fondation d'Ethos en 2006. Auparavant, il été membre du Conseil d'administration d'Ethos Services SA en 2005 et du Conseil consultatif de la Fondation Ethos de 2001 à 2004.

Ingénieur diplômé en machines de l'Ecole Polytechnique de Zürich, Peter Gebhardt est également titulaire d'un MBA de l'Université de Stanford (USA). Au cours de sa carrière, il a occupé successivement diverses fonctions au sein du groupe industriel Sulzer. Il a notamment été en charge de la recherche et du développement de Sulzer Rütli, la branche textile du groupe. De 1995 à 2000, il a été responsable du « Corporate Quality and Environment » du groupe Sulzer. Depuis 2001, Peter Gebhardt est conseiller indépendant en développement durable.

Colette Nova

Colette Nova (1961) a été élue au Conseil de fondation en juin 2006 comme représentante de la caisse de pension de l'Union syndicale suisse. Auparavant, elle a été membre du Conseil consultatif d'Ethos de 1997 à 2006.

Licenciée en droit de l'Université de Genève, Colette Nova a commencé sa carrière comme juriste au sein de l'administration fédérale. Depuis 1995,

elle est secrétaire dirigeante de l'Union syndicale suisse (USS) en charge des dossiers liés aux assurances sociales.

Colette Nova est représentante de l'USS, notamment au sein du Conseil d'administration du Fonds de compensation de l'AVS et du Conseil de fondation du Fonds de garantie LPP. Elle est également Vice-présidente du Conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Accidents (SUVA) et de la Coopérative Caisse suisse de voyage Reka, ainsi que membre des commissions fédérales AVS-AI et LPP.

Jean Rémy Roulet

Jean Rémy Roulet (1960) siège au Conseil de fondation d'Ethos depuis 2007 en tant que représentant de l'une des deux caisses fondatrices, la Caisse Paritaire de Prévoyance de l'Industrie et de la Construction (CPPIC) à Genève. Conformément à l'article 8, al. 2 des statuts, il n'est pas élu par l'assemblée générale, mais nommé par la CPPIC.

Licencié HEC de l'Université de Lausanne, Jean Rémy Roulet occupe depuis 2001 la fonction de Directeur des caisses de compensation et de pension de l'industrie de la construction à Genève. Il est Président du Groupement des Institutions de Prévoyance (GIP) et du Groupement transport et économie. Jean Rémy Roulet est également membre du Conseil d'administration de l'Office cantonal genevois des assurances sociales et du Conseil d'administration des fonds cantonaux genevois des Allocations familiales et de la Maternité.

Hanspeter Uster ^(c), depuis le 4 juin 2009

Hanspeter Uster (1958) a été élu membre du Conseil de fondation d'Ethos lors de l'assemblée générale 2009.

Hanspeter Uster a été conseiller d'Etat à Zoug et directeur du département de la sécurité de 1991 à 2006. De 1985 à 1990, il a travaillé comme avocat et notaire indépendant dans le canton de Zoug.

Depuis 2007, Hanspeter Uster dirige le centre de compétence en matière de criminalité économique à Lucerne. De plus, il est président du conseil de fondation de l'Institut Suisse de Police et s'occupe de divers projets fédéraux et cantonaux dans le domaine de la justice et de la sécurité. Depuis 2000, Hanspeter Uster est également président de la Société pour des Questions Ethiques.

B. Activités du Conseil de fondation

Le tableau ci-dessous fourni les informations suivantes :

- Nombre de séances du Conseil de fondation, du Bureau des Conseils, ainsi que de la Commission gestion et de la Commission gouvernement d'entreprise
- Participation individuelle aux séances

Participations aux séances

Membres	Conseil de fond.	Bureau	Com. gestion	Com. gov. entr.
Pierre-André Dumont	3	-	1	-
Peter Gebhardt ⁽¹⁾	2	-	-	-
Kaspar Müller	4	3	1	1
Colette Nova	1	-	-	-
Jean Rémy Roulet	4	-	-	-
Hanspeter Uster ⁽²⁾	0	-	-	1
Jacques Zwahlen	4	3	-	-
Total de séances	4 ⁽³⁾	3	1	1

(1) Jusqu'au 4 juin 2009

(2) Depuis le 4 juin 2009

(3) Dont une séance de deux jours tenue conjointement avec le Conseil d'administration d'Ethos Services SA

Tout au long de l'année, le Conseil de fondation a régulièrement été informé par la Direction de l'évolution des activités. La séance stratégique annuelle, tenue conjointement avec le Conseil d'administration d'Ethos Services SA, a notamment conduit à procéder à une évaluation de la structure des différentes entités d'Ethos, des activités de la Fondation Ethos et de la gamme de produits et services proposés par Ethos Services SA.

C. Honoraires du Conseil de fondation

Les honoraires du Conseil de fondation d'Ethos et du Conseil d'administration d'Ethos Services SA ont été fixés conjointement par les deux instances. Les membres du Conseil de fondation d'Ethos, excepté son Président, reçoivent des honoraires de CHF 1'000 par jour de séance à laquelle ils ont participé. Kaspar Müller reçoit une indemnité forfaitaire de CHF 8'000 par année pour les tâches effectuées dans le cadre de sa fonction de Président du Conseil de fondation. Ces montants sont restés inchangés par rapport à l'année précédente.

Honoraires versés en 2009

Pour l'exercice 2009, les membres du Conseil de fondation ont reçu les honoraires suivants :

Honoraires du Conseil de fondation		
Membres	Honoraires	
Pierre-André Dumont ⁽¹⁾	CHF	5'000
Peter Gebhardt	CHF	2'000
Kaspar Müller ⁽²⁾	CHF	8'000
Colette Nova	CHF	1'000
Jean Rémy Roulet	CHF	5'000
Hanspeter Uster	CHF	1'000
Jacques Zwahlen	CHF	8'000
Total	CHF	30'000

(1) Les honoraires ont été versés à l'institution dont le membre du Conseil est le représentant.

(2) Kaspar Müller a également reçu CHF 75'000 en tant que Président du Conseil d'administration d'Ethos Services SA.

3.1.5 DIRECTION ET ADMINISTRATION

A. Composition de la Direction

Au 31 décembre 2009, la Direction était composée de deux membres, à savoir un directeur et un directeur adjoint.

Dominique Biedermann Directeur

Dominique Biedermann (1958) est le directeur de la Fondation Ethos depuis 1998 et de la société Ethos Services SA depuis sa création en 2000.

En 1989, Dominique Biedermann a obtenu le titre de docteur ès sciences économiques de l'Université de Genève. Sa thèse de doctorat portait sur le comportement des taux d'intérêt réels dans un environnement international en régime de changes flexibles. En 1991, Dominique Biedermann a rejoint la Caisse de prévoyance des enseignants de l'Instruction publique et des fonctionnaires de l'Administration du Canton de Genève (CIA) en tant que directeur-adjoint, puis comme directeur de 1994 à 1998. A ce titre, il a participé en 1997 à la création de la Fondation Ethos dont il a été le premier président jusqu'au mois d'août 1998, puis par la suite le Directeur.

Dominique Biedermann est chargé de cours au sein de l'Unité de master « Ethique et économie politi-

que » de l'Université de Fribourg. Il est également régulièrement invité comme enseignant dans le domaine du gouvernement d'entreprise et des investissements socialement responsables, notamment à l'Université de Genève et à l'Institut für Finanzdienstleistung (IFZ) à Zoug. Dominique Biedermann est membre du conseil d'administration de la société European Corporate Governance Service (ECGS) à Londres. Il est également membre de la commission de contrôle de l'Action de Carême de l'Eglise catholique de Suisse, ainsi que du Comité d'éthique et de déontologie de l'Université de Genève.

Jean Laville Directeur adjoint

Jean Laville (1958) occupe la fonction de directeur adjoint de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services SA depuis 2002. Dans le cadre de sa fonction, il est notamment responsable de la recherche environnementale et sociale.

Jean Laville a obtenu en 1980 une licence en sciences économiques, mention économie politique, de l'Ecole des HEC de Lausanne. Après avoir collaboré à plusieurs programmes de recherche pour le Fonds national suisse de la recherche scientifique, Jean Laville a suivi le programme de doctorat de l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales à Genève. Simultanément, il a assumé des enseignements d'économie politique, d'économie internationale et de finance, en tant qu'assistant au Département d'économie politique de l'Université de Genève.

De 1988 à 2002, Jean Laville a occupé la fonction de gérant de fortune à la Banque Pictet & Cie à Genève. En tant que directeur adjoint du service quantitatif du Département de gestion institutionnelle, il était responsable de la gestion quantitative de grands clients institutionnels. Depuis 1998, il a développé le concept de gestion avec des critères de développement durable de la Banque Pictet & Cie et a assuré la gestion de ce type de portefeuilles spécialisés. Jean Laville est membre fondateur et vice-président de l'association Sustainable Finance Geneva.

B. Fonctionnement de l'administration

L'administration de la Fondation Ethos est assurée, sur mandat, par le secrétariat d'Ethos Services SA. La Fondation Ethos lui verse CHF 16'000 par année pour les frais administratifs et CHF 8'000 pour les

frais de loyer. Par ailleurs, Ethos Services SA a le droit d'utiliser la marque « Ethos » contre un montant forfaitaire de CHF 50'000 par année.

3.1.6 PARTICIPATIONS

La Fondation Ethos possède la totalité de la société Ethos Services SA dont le siège est à Genève (voir 3.2 ci-dessous). De ce fait, le rapport annuel de la Fondation Ethos comprend non seulement ses propres comptes, mais également les comptes d'Ethos Services SA, ainsi que les comptes consolidés du groupe.

La société Ethos Services SA a été créée en juin 2000. Elle assure l'ensemble des activités d'investissement et de conseil du groupe Ethos. Ethos Services SA est spécialisée dans le domaine des investissements socialement responsables (ISR). Elle offre des fonds et des mandats gérés avec des critères de développement durable, un service d'analyse des assemblées générales d'actionnaires et d'assistance pour l'exercice des droits de vote, ainsi qu'un programme de dialogue avec les entreprises.

Ethos Services SA intègre dans toutes ses activités le concept de développement durable et les principes de la Charte de la Fondation Ethos. Ses prestations s'adressent à la fois à des clients institutionnels et privés, suisses et étrangers.

3.1.7 ORGANE DE RÉVISION

La révision des comptes de la Fondation Ethos, de sa société Ethos Services SA, ainsi que des comptes consolidés est assurée par PricewaterhouseCoopers à Genève. L'organe de révision a un mandat annuel. Pour l'exercice 2009, les honoraires de révision se sont élevés à CHF 2'700 pour les comptes de la Fondation, à CHF 14'000 pour les comptes d'Ethos Services SA et à CHF 4'900 pour les comptes consolidés.

PricewaterhouseCoopers a également assuré le mandat de contrôler l'application par Ethos de la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP (CHF 1'600 d'honoraires), ainsi que l'assujettissement d'Ethos Services SA à la Loi sur le blanchiment d'argent - LBA (CHF 1'800 d'honoraires).

3.2 ETHOS SERVICES SA

3.2.1 POLITIQUE D'INFORMATION

La société Ethos Services SA a une politique d'information transparente. Les différents documents officiels sont disponibles en français et en allemand sur son site internet www.ethosfund.ch, ainsi que sur demande auprès de son secrétariat domicilié à l'adresse suivante:

Siège :

2 Place Cornavin, Case postale, 1211 Genève 1
T +41(0)22 716 15 55
F +41(0)22 716 15 56
info@ethosfund.ch

Bureau de Zürich :

Gessnerallee 32, 8001 Zürich
T +41(0)44 210 02 22
F +41(0)44 210 02 21
info@ethosfund.ch

Ethos publie trimestriellement la newsletter « Ethos Quarterly » dont l'objectif est d'informer sur l'actualité dans le domaine des investissements socialement responsables et de l'actionariat actif. Cette publication est complétée par « Ethos Investment Focus » qui fait office de rapport de gestion trimestriel des différents fonds de placement conseillés par Ethos Services SA. A partir de son site internet, Ethos offre également la possibilité de s'inscrire à un service gratuit de news électroniques dans le domaine des investissements socialement responsables.

Le fonds de placement Ethos avec des compartiments pour des investisseurs qualifiés, ainsi que le fonds de placement Pictet-Ethos (CH) Swiss Sustainable Equities sont évalués quotidiennement. Les cours sont publiés sur le site internet www.ethosfund.ch, ainsi que dans les quotidiens « Le Temps » et « Neue Zürcher Zeitung ».

3.2.2 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Ethos Services SA s'engage à mener l'ensemble de ses activités en prenant en compte sa responsabilité environnementale et sociale.

A. Responsabilité environnementale

Conscient que les déplacements de ses collaborateurs constituent une grande part de son impact environnemental, Ethos Services SA a pris les diverses mesures suivantes :

- Sauf situation exceptionnelle, l'ensemble des déplacements professionnels des collaborateurs en Suisse s'effectuent en transports publics.
- Pour tenir compte de l'effet sur le climat des vols en avion indispensables à ses activités, Ethos fait pour chaque vol une contribution à la Fondation MyClimate qui favorise entre autres la promotion des énergies renouvelables.
- Ethos Services SA rembourse à ses collaborateurs l'abonnement annuel aux transports publics locaux dans le but de les encourager à utiliser les transports publics pour se rendre à leur travail.

Parallèlement, depuis sa création Ethos Services SA a pris diverses mesures en matière d'écologie de bureau. Ainsi, par exemple l'ensemble des publications se font sur du papier recyclé entièrement à base de vieux papier.

Depuis 2009, tout le courrier envoyé par poste bénéficie du label « pro clima » décerné par la Poste suisse.

B. Responsabilité sociale

Ethos Services SA est spécialement attentive aux conditions de travail de ses collaborateurs. En particulier, la formation permanente est activement encouragée.

Dans la mesure du possible, les fournisseurs locaux sont favorisés. Ethos Services SA ne fait pas de philanthropie, de mécénat ou de sponsoring.

Ethos Services SA contribue régulièrement à la formation et l'encadrement d'étudiants dans le cadre de recherches menées dans les domaines de spécialisation d'Ethos. Par ailleurs, plusieurs stagiaires sont engagés chaque printemps dans le cadre des analyses liées aux assemblées générales d'actionnaires.

3.2.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale ordinaire d'Ethos Services SA a eu lieu le 6 avril 2009. Les comptes, le rapport

annuel et la décharge du Conseil d'administration ont été acceptés.

Les six membres du Conseil ont été réélus pour un mandat d'une année. Kaspar Müller a été reconduit dans sa fonction de Président, Damien Bianchin (Les Retraites Populaires, Lausanne) a été confirmé premier Vice-président en charge de la partie opérationnelle et Claude-Victor Comte (CIA, Genève) a été renommé deuxième Vice-président.

3.2.4 CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Composition

Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale pour des mandats d'une année, renouvelables. Conjointement avec le Conseil de fondation d'Ethos, le Conseil d'administration a formé un Bureau des Conseils, ainsi que deux commissions, respectivement la Commission gestion et la Commission gouvernement d'entreprise. Le Conseil d'administration, le Bureau ainsi que les commissions sont formés des membres suivants.

- (a) Membre du Bureau des Conseils
- (b) Membre de la Commission gestion
- (c) Membre de la Commission gouvernement d'entreprise

Kaspar Müller ^{(a) (b) (c)}
Président

Voir curriculum vitae ci-dessus sous 3.1.4

Damien Bianchin ^{(a) (b)}
1^{er} Vice-président

Damien Bianchin (1959) est membre du Conseil d'administration d'Ethos Services SA depuis 2006 en tant que directeur des Retraites Populaires à Lausanne. Il est le premier Vice-président du Conseil d'administration depuis 2007. Auparavant, il a été membre du Conseil de fondation d'Ethos de 2002 à mai 2006.

Damien Bianchin est titulaire d'une licence HEC mention économie politique et d'un diplôme post grade en économie politique de l'Université de Lausanne. Il a occupé diverses fonctions dans le domaine de la gestion institutionnelle auprès de la SBS et de la Banque Cantonale Vaudoise avant de rejoindre

dre en 1996 la division financière des Retraites Populaires. De 1996 à 2000, il a été responsable du service des titres et depuis 2000 il assure la fonction de directeur, responsable de la division financière et membre de la direction des Retraites Populaires.

Damien Bianchin est notamment administrateur de l'Ensemble hospitalier de La Côte (Morges) et de la Fondation Toms Pauli (Lausanne).

Claude-Victor Comte 2^{ème} Vice-président

Claude-Victor Comte (1946) est membre du Conseil d'administration d'Ethos Services SA depuis 2006, deuxième Vice-président depuis 2007. Auparavant, il a été membre du Conseil de fondation d'Ethos de 1999 à mai 2006.

Juriste diplômé de l'Université de Genève, Claude-Victor Comte est Directeur de la Caisse de prévoyance CIA depuis 1998. Auparavant, il a occupé diverses fonctions au sein de l'Administration du Canton de Genève, en particulier celle de directeur général adjoint de l'action sociale au sein du Département de l'Action sociale et de la santé publique.

Claude-Victor Comte est notamment Vice-président du Conseil d'administration des Rentes Genevoises et membre du Conseil de fondation de la Caisse de retraite de l'Orchestre de la Suisse-romande. Il est également Vice-président de la Commission « caisses publiques » de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP). En 2006, il a été nommé par le Conseil fédéral membre de la Commission fédérale d'experts pour le financement des caisses publiques.

Heinz Achermann ^(c)

Heinz Achermann (1962) est membre du Conseil d'administration d'Ethos Services SA depuis 2006 en tant que représentant de la Caisse de pension de Lucerne. Auparavant, il a été membre du Conseil de fondation d'Ethos de 1999 à mai 2006.

Heinz Achermann a suivi des études à la Höhere Wirtschafts- und Verwaltungsschule (HWV, Hautes études commerciales et administratives) à Horw, avec une spécialisation en comptabilité. Depuis 2000, il est en charge des investissements de la Caisse de pension de Lucerne. De 1994 à 1999, il exerçait la même fonction à la Caisse de pension du Canton de Lucerne (KPK). Le 1er janvier 2000, cette

dernière a fusionné avec la caisse de pension des enseignants du Canton de Lucerne.

Avant de rejoindre la KPK, Heinz Achermann travaillait comme conseiller en gestion d'entreprise (comptabilité et controlling) et comme réviseur auprès de la fiduciaire Visura Treuhand à Lucerne.

Monika Roth ^(c)

Monika Roth (1951) est membre indépendant du Conseil d'administration d'Ethos Services SA depuis 2007.

Monika Roth est docteur en droit de l'Université de Bâle et avocate, ainsi que Professeur à la Hochschule Luzern et responsable du DAS Compliance Management de l'Institut für Finanzdienstleistungen à Zoug.

Depuis 1998, Monika Roth est partenaire du cabinet d'avocat roth schwarz roth et de la société de consultants Roth The Matchmakers (Binningen). Elle est également Vice-présidente du tribunal pour les affaires fiscales et du tribunal pénal du canton de Bâle Campagne. Elle est membre du Conseil d'administration de kmuOnline AG (Oberwil). Par ailleurs, Monika Roth est auteur de plusieurs ouvrages de référence dans le domaine du gouvernement d'entreprise, de la compliance et du droit bancaire.

René Sieber ^(b)

René Sieber (1955) a été élu en 2002 comme membre indépendant du Conseil d'administration d'Ethos Services SA.

René Sieber est docteur ès sciences économiques et sociales de l'Université de Genève. Il est directeur-fondateur et Vice-président de Dynagest SA, une société de gestion de fortune spécialisée dans la gestion obligataire et la gestion quantitative, créée en 1993. Auparavant, il a été en charge dès 1987 de l'analyse macroéconomique et de la stratégie de placement obligataire auprès d'Unigestion SA où il a aussi assumé dès 1990 la responsabilité du service des comptes institutionnels.

Actuellement, René Sieber est aussi Vice-président du conseil d'administration de Portailprivé SA, une société de gestion de fortune indépendante. Il est également Chargé de cours en finances à HEC Université de Genève et auprès du Centre de Formation des Professionnels de l'investissement (CFPI).

B. Activités du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous fournit les informations suivantes :

- Nombre de séances du Conseil d'administration, du Bureau des Conseils, ainsi que de la Commission gestion et de la Commission gouvernement d'entreprise
- Participation individuelle aux séances

Participations aux séances				
Membres	Conseil d'admin.	Bureau gestion	Com. gov.	entr.
Heinz Achermann	5	-	-	1
Damien Bianchin	4	3	1	-
Claude-Victor Comte	4	-	-	-
Kaspar Müller	5	3	1	1
Monika Roth	4	-	-	0
René Sieber	5	-	1	-
Total	5 ⁽¹⁾	3	1	1

(1) Dont une séance de deux jours tenue conjointement avec le Conseil de fondation d'Ethos

Tout au long de l'année, le Conseil d'administration a régulièrement été informé par la Direction de l'évolution des activités. La séance stratégique annuelle, tenue conjointement avec le Conseil de Fondation, a notamment conduit à procéder à une évaluation de la structure des différentes entités d'Ethos, des activités de la Fondation Ethos et de la gamme de produits et services proposés par Ethos Services SA.

C. Honoraires du Conseil d'administration

Les honoraires du Conseil d'administration d'Ethos Services SA et du Conseil de fondation d'Ethos ont été fixés conjointement par les deux instances. Les membres du Conseil d'administration d'Ethos Services SA, excepté son Président, reçoivent une indemnité annuelle de base de CHF 6'000 et des honoraires de CHF 1'000 par jour de séance à laquelle ils ont participé. Kaspar Müller reçoit une indemnité forfaitaire de CHF 75'000 par année pour les tâches effectuées dans le cadre de sa fonction de Président du Conseil d'administration (taux d'activité d'environ un tiers de plein-temps). Ces montants sont restés inchangés par rapport à l'année précédente.

Honoraires versés en 2009

Pour l'exercice 2009, les membres du Conseil d'administration ont reçu les honoraires suivants :

Honoraires du Conseil d'administration		
Membres		Honoraires
Heinz Achermann	CHF	13'000
Damien Bianchin	CHF	14'000
Claude-Victor Comte	CHF	11'000
Kaspar Müller ⁽¹⁾	CHF	75'000
Monika Roth	CHF	11'000
René Sieber	CHF	13'000
Total	CHF	137'000

(1) Kaspar Müller a également reçu CHF 8'000 en tant que Président du Conseil de fondation d'Ethos.

3.2.5 DIRECTION ET ADMINISTRATION

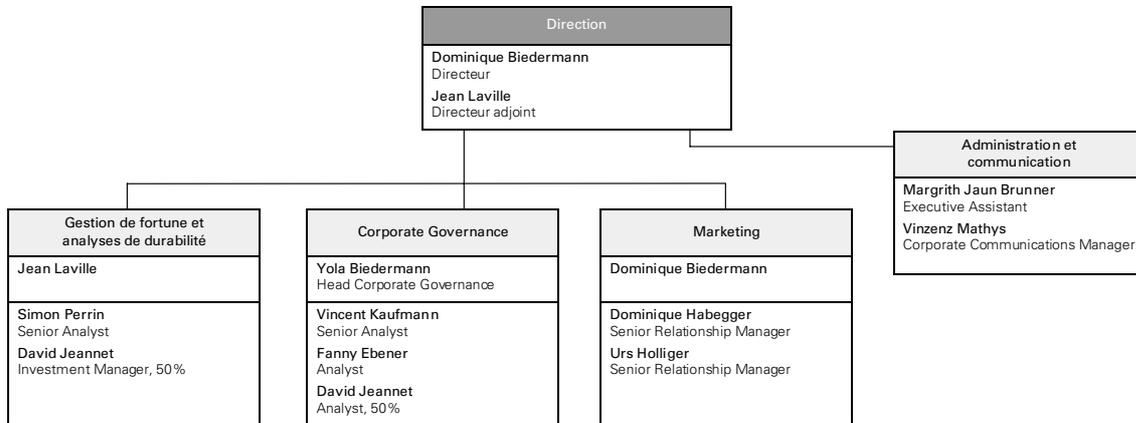
La Direction d'Ethos Services SA est composée de la même manière que pour la Fondation Ethos (voir 3.1.5).

La Direction assure la responsabilité de l'administration d'Ethos Services SA. Au 31 décembre 2009, la société occupait 11 collaboratrices et collaborateurs (3 femmes et 8 hommes) pour 10,8 postes de travail (11 personnes et 10,4 postes au 31 décembre 2008). Pendant la période des assemblées générales d'actionnaires, trois stagiaires ont été engagés pour renforcer l'équipe corporate governance.

Le Conseil d'administration fixe l'enveloppe globale des traitements des collaborateurs, ainsi que la rémunération des membres de la Direction. Les traitements ont été indexés à l'inflation à raison de 2,5% en janvier 2009. Pour l'exercice 2009, le montant total des traitements versés par Ethos Services SA s'est élevé à CHF 1'757'763 (+ 8,9% par rapport à 2008). Le Directeur est la personne la mieux rémunérée. En 2009, il a reçu une rémunération fixe de CHF 309'436 (+2,5%). L'échelle des traitements (hors stagiaires) appliquait un ratio de 2,2 entre la rémunération du Directeur et la moyenne des salaires des autres personnes.

Tous les collaborateurs se sont engagés à respecter les dispositions de la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), le Code de déontologie de la prévoyance professionnelle suisse (2000), ainsi que les Principes de conduite éthique de l'Association of Certified International Investment Analysts (2005).

Organigramme du secrétariat au 31 décembre 2009



3.2.6 ORGANE DE RÉVISION

La révision des comptes d'Ethos Services SA, ainsi que ceux de la Fondation Ethos, est assurée par PricewaterhouseCoopers à Genève. L'organe de révision a un mandat annuel. Pour l'exercice 2009, les honoraires de révision se sont élevés à CHF 14'000 pour les comptes d'Ethos Services SA, à CHF 2'700 pour les comptes de la Fondation et à CHF 4'900 pour les comptes consolidés.

PricewaterhouseCoopers a également assuré le mandat de contrôler l'application par Ethos de la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP (CHF 1'600 d'honoraires), ainsi que l'assujettissement d'Ethos Services SA à la Loi sur le blanchiment d'argent LBA (CHF 1'800 d'honoraires).

4. RÉSULTATS 2009

4.1 COMPTES DE LA FONDATION ETHOS

Le total du bilan s'est élevé à CHF 1'384'824 au 31 décembre 2009, en léger recul par rapport à l'année précédente (CHF 1'468'373). Il est à relever que la réserve générale s'élève à CHF 1'280'000, dont CHF 1'000'000 sont immobilisés dans le capital de la société Ethos Services SA.

L'exercice 2009 a dégagé une perte de CHF 66'422 (contre un bénéfice de CHF 14'619 en 2008). Ce résultat négatif est essentiellement dû au fait que la Fondation Ethos a reçu, en 2009, un dividende réduit à CHF 25'000 de sa société Ethos Services SA (contre CHF 120'000 en 2008).

Le résultat au bilan est financé de la manière suivante :

Répartition du résultat		
Résultat de l'exercice 2009	CHF	(66'422)
Report de l'exercice précédent	CHF	75'986
Résultat au bilan	CHF	9'564
Report compte à nouveau	CHF	9'564

4.2 COMPTES D'ETHOS SERVICES SA

Le total du bilan s'est élevé à CHF 2'083'788 au 31 décembre 2009, contre CHF 2'192'114 à fin 2008. Le poste « Débiteurs » correspond aux frais de gestion et aux honoraires des services de gouvernement d'entreprise du quatrième trimestre 2009 qui sont dus, mais qui n'ont été versés qu'en janvier 2010.

L'exercice 2009 a dégagé une perte de CHF 99'925 contre un bénéfice de CHF 141'908 en 2008. Ce résultat négatif est essentiellement attribuable à une baisse des produits suite à la correction des marchés boursiers et à une nouvelle tarification des frais de gestion en faveur des investisseurs, ainsi qu'à une augmentation des charges consécutives au renforcement des ressources marketing.

L'origine des revenus se présente comme suit :

Origine des revenus
79% Commissions de gestion (fonds et mandats)
20% Honoraires mandats de conseil
1% Autres revenus

La décomposition des charges est la suivante :

Décomposition des charges avant impôts
68% Salaires et charges sociales
5% Organes
5% Consultants
22% Frais administratifs

L'Assemblée générale d'Ethos Services SA du 19 avril 2010 a décidé de la répartition suivante du résultat :

Répartition du résultat		
Résultat de l'exercice 2009	CHF	(99'925)
Report de l'exercice précédent	CHF	422'988
Résultat au bilan	CHF	323'063
Attribution à la réserve générale	CHF	10'000
Dividende à la Fondation Ethos	CHF	100'000
Report compte à nouveau	CHF	213'063

Au 31 décembre 2009, la réserve générale d'Ethos Services SA s'est élevée à CHF 450'000 et le capital-actions de la société à CHF 1'000'000.

4.3 COMPTES CONSOLIDÉS

La somme de bilan consolidée entre la Fondation Ethos et Ethos Services SA s'est élevée au 31 décembre 2009 à CHF 2'459'233 en légère baisse par rapport à l'année précédente (CHF 2'651'107).

L'exercice 2009 a dégagé une perte de CHF 191'348, contre un bénéfice consolidé de CHF 36'528 en 2008.

5. RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION

5.1 COMPTES DE LA FONDATION ETHOS

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints d'Ethos – Fondation suisse pour un développement durable, Genève, comprenant le compte des résultats, le bilan, le tableau flux de trésorerie et l'annexe (pages 26 à 29) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir

les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, ainsi qu'aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et à l'acte de fondation et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Christophe Pernollet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Omar Grossi
Expert-réviseur

Genève, le 1^{er} avril 2010

5.2 COMPTES D'ETHOS SERVICES SA

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints d'Ethos Services SA, Genève, comprenant le compte des résultats, le bilan, le tableau flux de trésorerie et l'annexe (pages 30 à 33) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comp-

tables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Christophe Pernollet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Omar Grossi
Expert-réviseur

Genève, le 1^{er} avril 2010

5.3 COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints d'Ethos – Fondation Suisse pour un développement durable, Genève, comprenant le compte des résultats, le bilan, le tableau flux de trésorerie et l'annexe (pages 34 à 37) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un

audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux règlements, ainsi qu'aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexes.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Christophe Pernollet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Omar Grossi
Expert-réviseur

Genève, le 1^{er} avril 2010

5.4 RESPECT DE LA CHARTE DE L'ASSOCIATION SUISSE DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE (ASIP)

Rapport d'audit à l'attention du Conseil de fondation d'Ethos - Fondation suisse pour un développement durable, Genève, concernant le contrôle du respect des principes édictés par la Charte de l'Association suisse des Institutions de prévoyance

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à des contrôles formels en nous basant sur les Directives professionnelles concernant la Charte de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP).

Le décret, l'exécution et le suivi des mesures exigées par la Charte incombent au Conseil de fondation. Notre tâche consiste uniquement à vérifier si les principes édictés par la Charte ont été respectés durant l'exercice 2009 et si des mesures en la matière ont été prises et exécutées. Une appréciation de l'opportunité et de l'adéquation de ces mesures ne fait pas l'objet du présent mandat.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que l'on puisse constater avec une assurance raisonnable si les principes de la Charte ont été respectés. Nous avons obtenu suffisamment d'éléments probants sur la base de nos sondages. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former une opinion.

Selon notre appréciation, les principes de la Charte de l'ASIP ont été respectés durant l'exercice 2009 et les mesures en la matière ont été prises et exécutées.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Christophe Pernollet
Réviseur responsable

Philippe Lienhard

Genève, le 1^{er} avril 2010

B. COMPTES 2009

6. COMPTES DE LA FONDATION ETHOS

Fondation Ethos – Compte des résultats pour l'exercice 2009

en CHF	2009	2008
Produits		
Produits sur participation et titres	38'283.40	124'652.89
Autres revenus	50'287.80	52'700.02
Dissolution de la réserve générale	20'000.00	0.00
Total des produits	108'571.20	177'352.91
Charges		
Organes	42'282.85	34'730.25
Consultants	10'093.90	14'989.35
Frais administratifs	119'638.00	92'681.84
Provision pour perte sur titres	0.00	11'764.84
Total des charges	172'014.75	154'166.28
Résultat avant impôts	(63'443.55)	23'186.63
Impôts exercices précédents	(2'280.15)	17.50
Impôts de l'exercice	5'258.80	8'550.00
Résultat de la période	(66'422.20)	14'619.13
Report de l'exercice précédent	75'985.78	61'366.65
Résultat au bilan	9'563.58	75'985.78

Fondation Ethos – Bilan au 31 décembre 2009

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Actif		
Liquidités	162'623.86	269'965.78
Débiteurs et actifs transitoires	95'309.01	85'679.85
Actif circulant	257'932.87	355'645.63
Participation et titres à long terme (nette de provisions)	1'126'891.11	1'112'727.00
Actif immobilisé	1'126'891.11	1'112'727.00
Total de l'actif	1'384'823.98	1'468'372.63
Passif		
Créanciers et passifs transitoires	35'881.10	33'007.55
Compte courant Ethos Services SA	9'379.30	9'379.30
Fonds étrangers	45'260.40	42'386.85
Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
Réserve générale	1'280'000.00	1'300'000.00
Résultat au bilan	9'563.58	75'985.78
Fonds propres	1'339'563.58	1'425'985.78
Total du passif	1'384'823.98	1'468'372.63

Fondation Ethos – Flux de trésorerie pour l'exercice 2009

en CHF	2009	2008
Résultat de l'exercice	(66'422.20)	14'619.13
Variations non-opérationnelles		
Revenus sur participation	(25'000.00)	(120'000.00)
Revenus sur titres	(1'518.56)	(1'537.14)
Revenus sur placement fiduciaire	0.00	(2'440.45)
Variation sans incidence sur les liquidités		
Variation provision sur titres à long terme	(11'764.84)	11'764.84
Résultat sur vente de titres	1'368.06	(3'115.75)
Variation réserve générale	(20'000.00)	0.00
Variation de l'actif circulant net		
Variation des débiteurs et actifs transitoires	(9'629.16)	(42'942.67)
Variation compte courant Ethos Services SA	0.00	55'432.00
Variation des créanciers et passifs transitoires	2'873.55	(3'261.00)
Flux de fonds provenant de l'activité commerciale	(130'093.15)	(91'481.04)
Acquisition de titres	(5'059.13)	(13'288.61)
Cession de titres	1'291.80	18'412.59
Revenus sur participation	25'000.00	120'000.00
Revenus sur titres	1'518.56	1'537.14
Revenus sur placement fiduciaire	0.00	2'440.45
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	22'751.23	129'101.57
Flux de fonds provenant de l'activité financière	0.00	0.00
Variation des liquidités	(107'341.92)	37'620.53
Liquidités en début d'exercice	269'965.78	232'345.25
Liquidités en fin d'exercice	162'623.86	269'965.78
Variation des liquidités	(107'341.92)	37'620.53

Fondation Ethos – Annexes aux comptes annuels

1. Participations et titres à long terme

A l'actif du bilan 2009, la rubrique "Participations et titres à long terme" comprend:

- CHF 1'000'000 : Participation dans la société Ethos Services SA (totalité du capital), dont le but est d'assurer des mandats de gestion et de conseil avec des critères de développement durable, ainsi que des services en matière de gouvernement d'entreprise
- CHF 126'891 : Portefeuille de titres détenus à long terme.

2. Le Conseil de fondation a effectué une évaluation des risques encourus actuellement par la Fondation Ethos.

Fondation Ethos – Proposition pour l'utilisation du résultat

en CHF	2009	2008
Résultat de l'exercice	(66'422.20)	14'619.13
Report de l'exercice précédent	75'985.78	61'366.65
Résultat au bilan	9'563.58	75'985.78
Attribution à (prélèvement de) la réserve générale	0.00	0.00
Report du solde sur nouvel exercice	9'563.58	75'985.78
Résultat au bilan	9'563.58	75'985.78

7. COMPTES D'ETHOS SERVICES SA

Ethos Services SA – Compte des résultats pour l'exercice 2009

en CHF	2009	2008
Produits		
Commissions de gestion brutes	2'608'884.53	2'830'661.04
./. Prestations mandats de gestion	(197'962.67)	(239'026.50)
Commissions de gestion nettes	2'410'921.86	2'591'634.54
Honoraires mandats de conseil	605'829.47	558'609.43
Autres revenus	45'513.93	64'257.52
Total des produits	3'062'265.26	3'214'501.49
Charges		
Salaires et charges sociales	2'155'752.96	1'951'956.72
Organes	158'085.52	145'715.77
Consultants	139'945.25	187'226.53
Frais administratifs	695'929.45	721'539.49
Dotation provision nette	0.00	600.00
Total des charges	3'149'713.18	3'007'038.51
Résultat avant impôts	(87'447.92)	207'462.98
Impôts exercice précédent	(15'002.55)	4'494.55
Impôts de l'exercice	27'480.00	61'060.00
Résultat de la période	(99'925.37)	141'908.43
Report de l'exercice précédent	422'988.65	406'080.22
Résultat au bilan	323'063.28	547'988.65

Ethos Services SA – Bilan au 31 décembre 2009

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Actif		
Liquidités	988'033.05	191'719.58
Placements en banque à terme	0.00	1'100'000.00
Débiteurs	876'916.17	794'274.12
Compte courant Ethos Fondation	9'379.30	9'379.30
Actifs transitoires	161'799.88	63'893.16
Actif circulant	2'036'128.40	2'159'266.16
Dépôts de garantie	22'213.90	22'174.75
Mobilier et installations	25'446.00	10'673.12
Actif immobilisé	47'659.90	32'847.87
Total de l'actif	2'083'788.30	2'192'114.03
Passif		
Créanciers et passifs transitoires	260'125.02	243'525.38
Compte courant Ethos Fondation	0.00	0.00
Provisions	50'600.00	50'600.00
Fonds étrangers	310'725.02	294'125.38
Capital-actions	1'000'000.00	1'000'000.00
Réserve générale	450'000.00	350'000.00
Résultat au bilan	323'063.28	547'988.65
Fonds propres	1'773'063.28	1'897'988.65
Total du passif	2'083'788.30	2'192'114.03

Ethos Services SA – Flux de trésorerie pour l'exercice 2009

en CHF	2009	2008
Résultat de l'exercice	(99'925.37)	141'908.43
Variations sans incidence sur les liquidités		
Variation nette provisions diverses	0.00	600.00
Résultat sur vente de titres	0.00	0.00
Résultat sur placement fiduciaire	(964.93)	0.00
Amortissements	36'117.12	19'112.15
Variations de l'actif circulant net		
Variation des débiteurs	(82'642.05)	307'469.64
Variation des actifs transitoires	(97'906.72)	(36'052.21)
Variation des créanciers et passifs transitoires	16'599.64	(244'002.96)
Variation du compte courant Ethos Fondation	0.00	(55'432.00)
Flux de fonds provenant de l'activité commerciale	(228'722.31)	133'603.05
Placements en banque à terme	1'100'000.00	100'000.00
Variation du dépôt de garantie	(39.15)	(84.65)
Cession/(acquisition) de titres	0.00	0.00
Cession/(acquisition) immobilisation corporelle	(50'890.00)	(21'344.02)
Résultat sur placement fiduciaire	964.93	0.00
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	1'050'035.78	78'571.33
Distribution du dividende	(25'000.00)	(120'000.00)
Flux de fonds provenant de l'activité financière	(25'000.00)	(120'000.00)
Variation des liquidités	796'313.47	92'174.38
Liquidités en début d'exercice	191'719.58	99'545.20
Liquidités en fin d'exercice	988'033.05	191'719.58
Variation des liquidités	796'313.47	92'174.38

Ethos Services SA – Annexes aux comptes annuels

1. Cautionnement, obligation de garantie et leasing

- Ethos Services SA a accordé une garantie bancaire pour loyer de CHF 21'000 (2008 : CHF 21'000).
- Engagement pour leasing photocopieuses : CHF 12'132 (2008 : CHF 24'264).

2. Dette

Dette en faveur d'institution de prévoyance 2009 : CHF 22'411.20 (2008: CHF 21'447.90).

3. Amortissements

L'amortissement des installations informatiques et du matériel de bureau est effectué sur deux ans.

4. Le Conseil d'administration a effectué une évaluation des risques encourus actuellement par la société Ethos Services SA.

Ethos Services SA – Proposition pour l'utilisation du résultat

en CHF	2009	2008
Résultat de l'exercice	(99'925.37)	141'908.43
Report de l'exercice précédent	422'988.65	406'080.22
Résultat au bilan	323'063.28	547'988.65
Attribution à la réserve générale	10'000.00	100'000.00
Dividende	100'000.00	25'000.00
Report du solde sur le nouvel exercice	213'063.28	422'988.65
Résultat au bilan	323'063.28	547'988.65

8. COMPTES CONSOLIDÉS

Ethos consolidé – Compte des résultats pour l'exercice 2009

en CHF	2009	2008
Produits		
Commissions de gestion brutes	2'608'884.53	2'830'661.04
./. Rabais selon barèmes et prestations de tiers	(197'962.67)	(239'026.50)
Commissions et honoraires nets	2'410'921.86	2'591'634.54
Honoraires	605'829.47	558'609.43
Autres revenus	23'320.29	47'610.43
Dissolution de la réserve générale	20'000.00	0.00
Total des produits	3'060'071.62	3'197'854.40
Charges		
Salaires et charges sociales	2'155'752.96	1'951'956.72
Organes	200'368.37	180'446.02
Consultants	150'039.15	202'215.88
Frais administratifs	741'567.45	740'221.33
Variation nette des provisions	(11'764.84)	12'364.84
Total des charges	3'235'963.09	3'087'204.79
Résultat avant impôts	(175'891.47)	110'649.61
Impôts exercice précédent	(17'282.70)	4'512.05
Impôts de l'exercice	32'738.80	69'610.00
Résultat de l'exercice	(191'347.57)	36'527.56
Report de l'exercice précédent	523'974.43	587'446.87
Résultat au bilan	332'626.86	623'974.43

Ethos consolidé – Bilan au 31 décembre 2009

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Actif		
Liquidités	1'150'656.91	461'685.36
Placements en banque à terme	0.00	1'100'000.00
Débiteurs	971'425.18	879'953.97
Actifs transitoires	162'599.88	63'893.16
Actif circulant	2'284'681.97	2'505'532.49
Dépôt de garantie	22'213.90	22'174.75
Participation et titres à long terme (nette de provisions)	126'891.11	112'727.00
Mobilier et installations	25'446.00	10'673.12
Actif immobilisé	174'551.01	145'574.87
Total de l'actif	2'459'232.98	2'651'107.36
Passif		
Créanciers et passifs transitoires	296'006.12	276'532.93
Provisions	50'600.00	50'600.00
Fonds étrangers	346'606.12	327'132.93
Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
Réserve générale	1'730'000.00	1'650'000.00
Résultat au bilan	332'626.86	623'974.43
Fonds propres	2'112'626.86	2'323'974.43
Total du passif	2'459'232.98	2'651'107.36

Ethos consolidé – Flux de trésorerie pour l'exercice 2009

en CHF	2009	2008
Résultat de l'exercice	(191'347.57)	36'527.56
Variations non-opérationnelles		
Revenus sur titres	(1'518.56)	(1'537.14)
Revenus sur placement fiduciaire	(964.93)	(2'440.45)
Variations sans incidence sur les liquidités		
Variation nette provisions diverses	(11'764.84)	12'364.84
Résultat sur vente de titres	1'368.06	(3'115.75)
Amortissements	36'117.12	19'112.15
Variation réserve générale	(20'000.00)	0.00
Variation de l'actif circulant net		
Variation des débiteurs	(91'471.21)	264'526.97
Variation actifs transitoires	(98'706.72)	(36'052.21)
Variation créanciers et passifs transitoires	19'473.19	(247'263.96)
Flux de fonds provenant de l'activité commerciale	(358'815.46)	42'122.01
Placements en banque à terme	1'100'000.00	100'000.00
Variation dépôt de garantie	(39.15)	(84.65)
Acquisition immobilisation corporelle	(50'890.00)	(21'344.02)
Acquisition de titres	(5'059.13)	(13'288.61)
Cession de titres	1'291.80	18'412.59
Revenus sur titres	1'518.56	1'537.14
Revenus sur placement fiduciaire	964.93	2'440.45
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	1'047'787.01	87'672.90
Flux de fonds provenant de l'activité financière	0.00	0.00
Variation des liquidités	688'971.55	129'794.91
Liquidités en début d'exercice	461'685.36	331'890.45
Liquidités en fin d'exercice	1'150'656.91	461'685.36
Variation des liquidités	688'971.55	129'794.91

Ethos consolidé – Annexes aux comptes annuels

1. Principe et périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la participation dans la société Ethos Services SA, Genève, au capital actions de CHF 1'000'000, créée le 16 juin 2000, détenue à cent pourcent par Ethos - Fondation suisse pour un développement durable et dont le but est d'assurer des mandats de gestion et de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables.

Ethos - Fondation suisse pour un développement durable ne détient pas d'autres participations qui pourraient être consolidées.

La méthode de consolidation retenue pour la présentation des comptes consolidés d'Ethos - Fondation suisse pour un développement durable est la méthode d'intégration globale.

2. Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

- Garantie bancaire pour loyer : CHF 21'000 (2008 : 21'000).

- Engagement leasing photocopieuses : CHF 12'132 (2008 : CHF 24'264).

3. Amortissements

L'amortissement des installations informatiques et du matériel de bureau est effectué sur deux ans.

4. Dette en faveur d'institution de prévoyance

Dette en faveur d'institution de prévoyance 2009 : CHF 22'411.20 (2008 : CHF 21'447.90).

5. Le Conseil de fondation a effectué une évaluation des risques consolidés et encourus actuellement par la Fondation Ethos et la société Ethos Services SA.



info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch

Ethos
Place Cornavin 2
Case postale
CH-1211 Genève 1
T +41 (0)22 716 15 55
F +41 (0)22 716 15 56

Bureau Zürich :
Ethos
Gessnerallee 32
CH-8001 Zürich
T +41 (0)44 210 02 22
F +41 (0)44 210 02 21